



MG International S.A.
Rapport annuel relatif à l'exercice 2022

MG INTERNATIONAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 516 004,60 euros
Siège social : Z.I. Athélia IV – 163 avenue des Tamaris, 13600 La Ciotat
441 743 002 R.C.S. Marseille

RAPPORT DE GESTION ET SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I. Rapport d'activité 2022 – Situation et évolution de l'activité de la société et des filiales au cours de l'exercice clos - Faits marquants - Evénements postérieurs à la clôture – Evolution prévisible et perspectives d'avenir

1.1 Présentation générale des branches d'activité

MG International est une filiale de Maytronics Ltd, société de droit israélien fondée en 1983, créateur et un des leaders mondiaux des robots électriques de nettoyage de piscine avec la marque *Dolphin*.

MG International regroupe plusieurs branches d'activité au sein du marché des équipements de piscine.

La branche Piscines Privées exploitée par MG International depuis le siège situé à La Ciotat, opère sous le nom commercial « Maytronics France » et participe ainsi au renforcement de la marque Maytronics au niveau mondial.

La branche piscines privées propose sur le territoire français aux revendeurs et aux fabricants de matériel de piscine :

- Des solutions de nettoyage des piscines avec les gammes de robots électriques de marque *Dolphin*, produit historique de Maytronics Ltd, également commercialisés sous des marques distributeurs.

Pour ces produits, MG International (« Maytronics France ») est l'importateur des produits du groupe et se concentre sur le marketing et la vente des équipements sur le territoire national.

Ces activités sont soutenues par un centre logistique (externalisé) situé à proximité d'Aix en Provence, et par un centre de SAV et de pièces détachées situé à La Ciotat.

- Des solutions de sécurité piscine avec :
 - Des couvertures automatiques de piscine dont MG International (« Maytronics France ») est le concepteur et le fabricant, s'appuyant sur une usine de fabrication de 6 200m² basée à La Ciotat.
 - Des alarmes pour la sécurité des piscines privées, activité historique de MG International SA, dont la fabrication est confiée à Maytronics Ltd.

Le chiffre d'affaires de la branche piscines privées de MG International est réalisé par des ventes B to B aux magasins et aux constructeurs de piscines.

La branche Sécurité Piscines Publiques développe et commercialise un système breveté de surveillance assistée par ordinateur pour la détection de noyades sous la marque *Poséidon*.

Poséidon opère depuis l'établissement secondaire de Boulogne Billancourt et depuis la filiale Poséidon Technologies Inc., basée à Atlanta aux Etats-Unis. La R&D et les études sont basées en France tandis que les opérations (installation et maintenance hardware et software) se répartissent entre les deux structures.

Poséidon est également présent en Asie du Sud-Est au sein d'un groupement d'entreprises conjointes et solidaires qui comprend la filiale australienne de Maytronics Ltd.

Le chiffre d'affaires de *Poséidon* inclut les activités en France et à l'international à l'exclusion des Etats-Unis. L'activité de *Poséidon* aux Etats-Unis à travers la filiale Poséidon Technologies Inc., représentant environ 8% de l'activité de cette branche, n'est pas intégrée dans les états financiers de MG International.

Poséidon travaille directement avec les donneurs d'ordre publics et également avec des opérateurs privés qui construisent et/ou exploitent des piscines publiques en France, Belgique, Suisse, Allemagne, Suède, Pologne, Luxembourg ainsi qu'aux Etats-Unis et en Asie du sud-est et s'appuie sur un réseau de distribution à valeur ajoutée dans d'autres pays tels que le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Norvège, le Danemark, la Chine et le Japon.

Les contrats de maintenance qui comprennent le plus souvent les remplacements de pièces, la main d'œuvre, et la garantie de maintien en condition opérationnelle des sites constituent un engagement de longue durée.

1.2 Activité 2022 par Business Unit – Faits marquants de l'exercice écoulé

Branche Piscines Privées

Etat du marché français de la piscine privée en 2022

Le marché global de la piscine a connu une évolution contrastée en 2022. Si le chiffre d'affaires relatif aux installations de piscines a baissé de 8%, le marché du négoce a quant à lui progressé de 5%.

Le parc installé de piscines en France a été réévalué lors d'une étude conduite par la Fédération des Professionnels de la Piscine à 1,6 millions de piscines enterrées et 1,4 millions de piscines hors sol durables d'au moins 1,2 mètre de profondeur, représentant un marché stable et récurrent pour les professionnels du secteur.

Robots nettoyeurs de piscine

Situation commerciale et pénétration du marché français

Le groupe Maytronics Ltd conçoit et fabrique les gammes de robots nettoyeurs de piscine, sous la marque principale *Dolphin*, et sous des marques de distributeurs. Maytronics Ltd fait partie des leaders mondiaux de ce marché.

Les sociétés concurrentes comprennent notamment les groupes Fluidra, BWT et Hayward.

Une des principales caractéristiques de Maytronics Ltd sur ce marché est sa stratégie de développement qui différencie très fortement les offres en fonction des canaux de distribution. MG International peut ainsi mettre

en place des politiques de distribution adaptées aux exigences des principaux marchés.

Le robot électrique de piscine s'impose depuis quelques années comme le système le plus plébiscité de nettoyage des piscines. MG International – Maytronics France, leader du marché français, a participé à construire ce succès, en s'appuyant notamment sur les performances et sur la fiabilité des robots *Dolphin*.

Concernant l'entretien et la maintenance, les robots électriques nécessitent une à deux réparations importantes durant leur cycle de vie, et la société constate la hausse continue de la vente de pièces détachées pour entretenir le parc installé.

En France, MG International – Maytronics France estime détenir la position de leader du marché des robots électriques de nettoyage de piscine et la distribution des robots *Dolphin* constitue le premier poste du chiffre d'affaires de la Société.

Réseau sélectif de revendeurs pour les robots 'S-Series' et 'M-Series'

Depuis plusieurs années, MG International - Maytronics France s'appuie sur un réseau sélectif de revendeurs pour ses lignes de produit 'Serie S' et 'Serie M', qui participent à l'image qualité de la marque et qui assurent auprès des consommateurs l'exécution du contrat d'entretien *Dolphin Service*.

Le réseau regroupe à la fois les points de ventes de plusieurs enseignes nationales et les points de vente indépendants (dont une partie est membre du programme 'Elite' de mise en avant des revendeurs).

Politique de stocks

MG International - Maytronics France propose aux grands réseaux de distributeurs de piscines ainsi qu'à ses revendeurs Elite des programmes d'achat anticipés « Early buy ».

Ces programmes sont soutenus par une politique de stocks élevés, représentant plus de 50 000 robots à disposition en stock en fin d'exercice 2022, contre 37 000 à fin 2021.

En outre la Société contribue à faciliter la croissance du groupe, en cherchant à optimiser les capacités industrielles des deux usines de la maison mère Maytronics Ltd en Israël, et en anticipant autant que possible ses achats, pour maintenir un niveau élevé de production sur les lignes d'assemblage durant les mois d'hiver.

Robots nettoyeurs de piscine pour les piscines collectives et les piscines municipales

MG International – Maytronics France propose également aux opérateurs de bassins à usage collectif des solutions de nettoyage des piscines à travers une gamme dédiée de robots électriques de marque *Dolphin*, tant sur le segment des piscines municipales que sur celui des 'HMAC' (Hôtels, Motels, Résidences, Campings).

MG International – Maytronics France répond systématiquement aux appels d'offres lancés par les municipalités ou les communautés d'agglomérations pour le nettoyage des piscines publiques.

Les équipes de MG International - Maytronics France assurent également l'entretien et la maintenance sur site des robots.

Couvertures automatiques de piscine

Croissance continue du marché français des couvertures automatiques de piscine

Alors que les couvertures de piscines avaient longtemps été regardées comme l'un des produits de sécurité conforme aux exigences de la loi sécurité piscine de janvier 2003, ce produit devient de plus en plus un élément de design prisé des consommateurs et il est inclus dans de nombreux projets de construction de piscines neuves.

La conjonction des besoins de sécurité piscine et des tendances liées au design et au confort ont entraîné une forte croissance du marché au cours des dernières années. La Société estime qu'environ 60 000 unités ont été vendues en France en 2022.

Optimisation des capacités industrielles

L'usine de couvertures automatiques de La Ciotat conduit depuis 2018 un important programme d'amélioration, en adoptant au quotidien les techniques du *Lean Manufacturing*.

La saison 2021 s'était soldée par un niveau d'excellence industrielle au-delà des attentes, et qui a notamment permis de maintenir tout au long de la saison des délais de fabrication fortement inférieurs (15 jours ouvrés au plus fort de la saison) à ce qu'a pu pratiquer le marché, ce qui est un niveau particulièrement appréciable pour des produits réalisés sur-mesure. Cette performance a permis à la Société de se démarquer de ses concurrents et de conquérir de nouveaux clients.

Pour accompagner cette croissance, la Société avait fait l'acquisition en 2021 d'une nouvelle machine de production, permettant ainsi à terme le doublement de la capacité de production.

En outre le bureau d'études couvertures permet dorénavant d'exécuter des projets de couvertures de plus en plus complexes, et apportant une plus grande valeur aux piscinistes.

Alarmes de piscine

MG International - Maytronics France, avec ses gammes d'alarme *Maytronics Précisio*, *Aqualarm* et *Aquasensor*, contribue à la prévention des noyades, en collaboration avec le travail d'éducation réalisé par les pisciniers.

L'alarme de piscine est une solution unique parmi les produits de sécurité, qui permet d'avertir les adultes responsables à l'instant même où leur intervention est nécessaire. Le produit est homologué en tant que dispositif autonome de sécurité, mais il peut également venir en complément d'un autre dispositif de sécurité, telle l'alarme *Espio* qui est compatible avec les couvertures automatiques de piscines.

Le Ministère des Sports a lancé durant l'année 2019 un plan « Aisance Aquatique », fortement relayé dans les médias, visant à la prévention générale des noyades (en mer, en rivière, en piscine), qui contribue au maintien d'un haut niveau de vigilance sur la sécurité piscine.

En 2022 les ventes de MG International – Maytronics France ont progressé en valeur de 6% pour les alarmes de piscine.

Branche Sécurité des Piscines Publiques



La Business Unit Poséidon spécialisée dans la détection automatique des noyades en piscines publiques a connu en 2022 une hausse des ventes de 25%. L'activité d'installation de nouveaux systèmes a été en hausse de 57% et l'activité services de maintenance est restée stable. La hausse des ventes de systèmes s'explique principalement par la reprise de nombreuses opérations qui avaient été suspendues aux cours des deux exercices précédents en raison de la crise sanitaire. Ces ventes ont majoritairement été concrétisées en Belgique, à Singapour et en Suisse. Poséidon demeure toujours leader sur son marché.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture

Néant

1.4 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Un marché de la Piscine privée stable après deux années de très forte croissance

Le début d'année 2022 et le début de l'année 2023 s'inscrivent dans un environnement marqué par des problématiques macro-économiques (inflation), sociales (mouvements sociaux) et environnementales (sécheresse). Dans ce contexte, les constructions de nouveaux bassins sont en diminution ce qui impacte la demande de premier équipement. Dans le même temps le parc installé continue de croître, augmentant ainsi le marché potentiel de renouvellement.

L'image de marque Dolphin, la qualité des produits ainsi que les nouveautés introduites sur le marché (gamme Liberty) devraient permettre à la Société de maintenir sa place de leader sur le marché français.

Piscines publiques : crise énergétique et pénurie de personnel de surveillance

Que ce soit en France ou dans bon nombre d'autres pays, les piscines publiques sont désormais confrontées à deux problématiques majeures.

D'une part, elles sont fortement impactées par la hausse des coûts énergétiques qui mettent en difficulté leur équilibre budgétaire et les contraignent à des arbitrages allant jusqu'à la fermeture temporaire. Toutes les solutions à même de limiter les dépenses sont à l'étude. Grâce à l'intelligence artificielle, Poséidon est en mesure de générer des rapports de données de fréquentation des bassins. A terme ces données pourront contribuer à préserver certaines ressources (énergie, eau).

D'autre part, la pénurie de personnel de surveillance est une préoccupation grandissante. En France, le ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques considère cette pénurie comme un sujet majeur de sécurité publique. Le ministère s'est engagé à définir des évolutions réglementaires pertinentes pour notamment solutionner les difficultés d'organisation de la surveillance des activités aquatiques dans les baignades d'accès payant. La question de l'interaction homme-machine en matière de surveillance a été évoquée lors des états généraux qui se sont tenus le 10 février à l'INSEP. A cette occasion l'AFNOR a également annoncé la publication de la norme S52-014 relative aux exigences de surveillance des baignades. Cette norme cite les systèmes intelligents de vision par ordinateur pour la détection automatique des noyades comme mesure permettant d'améliorer la sécurité des usagers et comme moyen de remédiation aux facteurs environnementaux impactant la qualité de la surveillance.

Aussi, la Business Unit Poséidon dispose d'arguments pour se positionner sur son marché en pleine mutation.

1.5 Informations relatives au délai de paiement des fournisseurs et clients

Conformément aux articles L.441-14, D.441-6, A.441-2 du Code de commerce, vous trouverez dans le tableau ci-dessous les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients.

	Article D.441 I-1* : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D.441 I-2* : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de Paiement												
Nombre de factures concernées	215					212	714					511
Montant total des factures concernées TTC	720 806 €	107 119 €	28 628 €	-12 292 €	-6 660 €	116 794 €	1 936 312 €	189 156 €	76 462 €	29 524 €	303 766 €	598 906 €
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	2,52%	0,37%	0,10%	-0,04%	-0,02%	0,41%						
Pourcentage du chiffre d'affaires total TTC de l'exercice							76,38%	7,46%	3,02%	1,16%	11,98%	0,61%
(B) Factures exclues de (A) relatives à des dettes et des créances litigieuses												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés contractuel ou légaux - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de Commerce												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais Légaux : suivant la Loi LME 60 jours date d'émission de facture						Délais légaux : 30 jours date de facture					

Les dettes fournisseurs envers les autres sociétés du groupe font l'objet de délais de règlement spécifiques et représentent au 31 décembre 2022 un montant de 5.406 k€ contre 13.816 k€ à fin 2021.

Les créances clients envers les autres sociétés du groupe en activité font l'objet de délais de règlement spécifiques et représentent au 31 décembre 2022 un montant de 791 k€.

L'ensemble de ces montants sont exclus du tableau ci-dessus.

1.6 Analyse de l'évolution des affaires - Information financière et non financière

Conformément à l'article L225-100-1 du Code commerce, nous devons notamment vous présenter une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires.

A ce titre, nous n'avons pas d'informations supplémentaires à vous apporter autres que celles déjà portées à votre connaissance dans le présent rapport et notamment aux paragraphes 1.1 à 1.5 et II.

1.7 Activités polluantes ou à risque

Néant.

1.8 Recherche et développement

Le groupe se situe sur un marché en perpétuelle évolution, nécessitant un fort investissement en matière de « recherche et développement ». Sur l'activité sécurité des piscines publiques (*Poséidon*) la société consacre chaque année en moyenne plus de 10% de son chiffre d'affaires aux dépenses de R&D.

Au titre de l'exercice 2022 les activités de recherche et développement ont permis la poursuite ou la réalisation de différents projets.

Poséidon

Poséidon a poursuivi les projets engagés en 2021 :

- Amélioration des performances du système : les nouveaux algorithmes développés pour les technologies aériennes et subaquatiques ont permis de renforcer l'efficacité des solutions logicielles en augmentant les performances générales sur l'ensemble des bassins adressés.
- Détection de signaux critiques avant une immersion totale : en réponse à une demande grandissante du marché, Poséidon conjugue l'apprentissage machine avec certains algorithmiques propriétaires afin de mesurer l'immersion au niveau de l'interface air/eau. Cette fonctionnalité avancée va être testé prochainement sur plusieurs sites laboratoires.
- Comptage en temps réel des nageurs présents dans les bassins : initialement développé pour répondre aux recommandations sanitaires limitant la fréquentation des bassins durant la pandémie, le comptage peut désormais contribuer à réduire les dépenses énergétiques et l'apport en eau neuve. Cette évolution nécessite un développement complémentaire de façon à permettre une intégration avec d'autres solutions intelligentes et connectées.

Avec près de 300 bassins équipés, Poséidon dispose de la plus importante base de données disponible pour mener à bien ces projets.

Couvertures automatiques de piscines

MG International poursuit continuellement le développement de produits couvertures en améliorant qualité, usage et fonctionnalité. La récente refonte des boîtiers de commandes permet aux utilisateurs d'avoir accès à une couverture connectée pilotable par smartphone dans le respect de la norme NF P90-308. Les couvertures de piscine Maytronics entrant ainsi dans l'univers domotique de la maison individuelle.

Les équipes de développement apportent leur support au projet industriel et marketing de l'entreprise en élargissant continuellement le portefeuille produit des couvertures de piscine et créant les solutions permettant la conquête de nouveaux segments de marché et la hausse des volumes.

Enfin, pour supporter le marché des petites piscines en plein essor, MG International a obtenu la conformité à la norme NF P 90-308 de nos couvertures pour des petites piscines à partir de 2m de large.

Robots de piscines

La société MG International - Maytronics France agissant en tant que distributeur des robots *Dolphin*, elle ne participe qu'indirectement aux programmes de R&D relatifs aux robots de piscine conçus par sa maison mère Maytronics Ltd, notamment en validant les spécifications marketing des nouvelles gammes et en réalisant les tests de validation des produits auprès d'un cercle limité de revendeurs.

Le crédit d'impôt recherche inscrit dans les comptes de la Société au 31 décembre 2022 s'élève ainsi à 61 k€ et correspond exclusivement aux programmes de R&D portés par la business unit « Poséidon ».

1.9 Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Nous vous précisons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-1 du Code de commerce, que la Société, n'est pas confrontée à des risques ou incertitudes particuliers autre que ceux soulevés aux paragraphes 1.1 à 1.8 ci-avant (et plus spécialement au paragraphe 1.4).

Les 3, 5 et 10 premiers clients ont représenté respectivement 30%, 30% et 52% du chiffre d'affaires total pour l'exercice 2022.

La Société ne commercialise pas ses produits ni en Russie ni en Ukraine. Elle ne fait également pas appel directement à des fournisseurs présents sur ces deux territoires. Le conflit ukrainien n'a donc pas d'impact direct sur l'activité de la Société.

1.10 Pratiques anticoncurrentielles

Néant.

II. Examen des comptes et résultats de l'exercice 2022 - Proposition d'affectation du résultat 2022

Nous vous proposons maintenant d'examiner les comptes annuels retraçant l'activité de la société MG International au cours de l'exercice écoulé.

Les comptes qui sont soumis à votre approbation ont été établis selon les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité, de telle sorte que l'énonciation des résultats vous autorise à effectuer des comparaisons valables avec ceux de l'exercice précédent.

2.1 Examen des comptes et résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022

2.1.1 Compte de résultat

La S.A. MG International affiche un chiffre d'affaires de 82 885 k€ pour l'exercice 2022 contre 81 610 k€ en 2021 soit une augmentation de 2%.

Les consommations de l'exercice s'élèvent à 55 559 k€ en baisse de 2% par rapport à 2021 (56 695 k€), pour une marge brute de 27 326 k€ contre 24 915 k€ en 2021.

Le taux de marge brute s'établit à 33% contre 30,5% en 2021.

Les charges d'exploitation courantes progressent de 10% à 18 735 k€ (contre 17 029 k€ pour 2021) marquées par :

- les autres achats et charges externes qui progressent de 13% pour atteindre 10 062 k€ au 31 décembre 2022 (contre 8 910 k€ en 2021). Ceci résulte à la fois de la hausse de l'activité et du niveau plus élevé des frais marketing en raison de la participation au Salon mondial de la piscine en novembre 2022, et
- des charges de personnel qui s'élèvent à 8 306 k€ pour l'exercice 2022 (contre 7 694 k€ pour 2021), sous l'effet de la hausse des effectifs.

L'effectif moyen de la Société est passé de 115 personnes en 2021 à 127 personnes en 2022.

Les charges d'exploitation courantes hors consommations et avant dotations représentent 23% du chiffre d'affaires en 2022 contre 21% en 2021.

Les dotations d'exploitation nettes des reprises s'élèvent à 935 k€ en 2022 (914 k€ en 2021) essentiellement composées des amortissements relatifs à l'outil de production, aux différents réaménagements opérés dans l'usine ainsi qu'à la dépréciation des stocks.

Les autres produits d'exploitation nets des autres charges d'exploitation représentent un produit net de 189 k€ (contre 132 k€ en 2021) et n'appellent pas de commentaire particulier.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi en augmentation de 10% constituant un bénéfice d'exploitation de 7 846 k€ contre un bénéfice d'exploitation de 7 104 k€ en 2021.

Le résultat financier de l'exercice est une perte de - 161 k€ (contre -46 k€ pour 2021), principalement composé de la charge d'intérêts sur les emprunts bancaires moyen-terme contractés en 2017 et 2018 et des variations de change.

Le résultat exceptionnel se traduit par une perte de 6 k€ contre un gain de 3 k€ pour l'exercice 2021.

Le poste impôt sur les sociétés (809 k€) correspond au produit d'impôt relatif au crédit d'impôt recherche pour 61 k€ et à l'impôt sur les bénéfices pour (870 k€). La participation des salariés au résultat s'élève à 217 k€.

L'exercice 2022 se solde ainsi par un bénéfice net de 6 652 k€ en progression de 8 % par rapport à 2021 où il s'établissait à 6 176 k€.

2.1.2 Bilan

Actif

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme nette de 7 497 k€, contre 7 474 k€ pour l'exercice 2021.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme nette de 2 234 k€ contre 2 049 k€ pour l'exercice 2021.

Le poste immobilisations financières s'élève au 31 décembre 2022 à la somme nette de 150 k€ contre 152 k€ pour l'exercice 2021.

Le total de l'actif immobilisé s'élève donc à la somme nette de 9 880 k€ au 31 décembre 2022. Il s'élevait à 9 675 k€ au 31 décembre 2021.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 38 624 k€ (contre 38 694 k€ en 2021), comprenant principalement :

- des stocks de matières premières pour 4 463 k€ (contre 2 454 k€ pour 2021) et des stocks de produits finis et marchandises pour 26 813 k€ (contre 16 465 k€ pour 2021) ;
- des créances clients et comptes rattachés pour 4 165 k€ (contre 3 372 k€ pour 2021) ;
- des créances fiscales pour 592 k€ (contre 711 k€ pour 2021) ;
- d'autres créances pour 861 k€, contre 415 k€ l'exercice précédent ;
- une trésorerie de 1 451 k€ contre 15 091 k€ pour 2021 ;
- des charges constatées d'avance pour 279 k€, contre 186 k€ pour 2021.

Passif

Le capital social demeure fixé à 516 004,60 euros.

Le montant du poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport » est également resté inchangé à 9 248 418 € au 31 décembre 2022.

La réserve légale reste fixée à 51 601 €.

Le compte de report à nouveau s'élève à 14 425 919 € au 31 décembre 2022.

Avec un résultat positif de 6 651 814 €, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 30 894 k€ au 31 décembre 2022 contre 24 242 k€ au 31 décembre 2021.

Les provisions pour risque sont passées de 544 k€ au 31 décembre 2021 à 603 k€ au 31 décembre 2022. Les provisions pour charges s'établissent à 623 k€, contre 563 k€ pour 2021.

L'endettement financier s'élève à 3 510 k€ contre 1 273 k€ pour 2021. Il se compose principalement d'une ligne de crédit court terme d'un montant de 3 000 k€ destinée à financer le besoin en fond de roulement et d'un

emprunt moyen-terme souscrit le 10 août 2018 sur 5 ans, au taux fixe de 1,50% l'an, pour un montant de 484k€.

Le ratio Endettement net / Fonds propres (gearing) s'élève à + 7% au 31 décembre 2022. Il s'élevait à - 57% au 31 décembre 2021.

Les dettes fournisseurs s'établissent à 7 688 k€ au 31 décembre 2022 (contre 16 422 k€ pour 2021), dont 5 406 k€ dus à Maytronics Ltd, actionnaire majoritaire, contre 13 816 k€ au 31 décembre 2021. Cette baisse de la dette envers la société mère, malgré la forte hausse des stocks, résulte d'une anticipation des approvisionnement (et donc des paiements) par rapport à l'année 2021.

Les dettes sociales et fiscales s'élèvent à 2 406 k€ contre 2 330 k€ pour 2021.

Les autres dettes s'établissent à 2 315 k€ contre 2 474 k€ pour 2021.

Les produits constatés d'avance, enfin, s'élèvent à 466 k€ contre 522 k€ pour 2021.

Le total du bilan au 31 décembre 2022 ressort donc à la somme de 48 504 k€, contre 48 369 k€ au 31 décembre 2021.

Pour plus d'information, le Conseil vous invite à vous référer à l'annexe des comptes sociaux, jointe au rapport des commissaires aux comptes.

2.2 Charges fiscalement non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé comptabilisent 130 494 € de dépenses non déductibles du résultat fiscal, représentant un impôt supplémentaire de 16 850€.

2.3 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 6 651 814 €.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de la façon suivante :

- Report à nouveau avant affectation du résultat	14.425.919,26 €
- Résultat de l'exercice 2022	6.651.813,87 €
- Dividende	1.754.415,64 €
- Solde du Report à nouveau après affectation	19.323.317,49 €

Il sera en conséquence proposé la distribution d'un dividende de 0,34€ par action.

Ce dernier sera mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2023.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts nous vous rappelons les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2019 (31/12/2019)	Néant	-	-
2020 (31/12/2020)	Néant	-	-
2021 (31/12/2021)	Néant	-	-

2.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

III. Opérations sur le capital au cours de l'exercice 2022

Aucune opération sur le capital de la Société n'a été réalisée au cours de l'exercice 2022.

IV. Société contrôlées - Prises de participations ou de contrôle – Succursales existantes - Résultats financiers du Groupe

4.1 Sociétés contrôlées

La fermeture entreprise en 2008 de la société MG Iberica (Espagne) est toujours en cours à la clôture de l'exercice 2022. Pour mémoire les comptes de cette filiale sont établis en valeur liquidative et les actifs comptabilisés au sein de MG International – Maytronics France relativement à cette filiale sont enregistrés à leur valeur recouvrable. La filiale MG Brazil (Brésil) a quant à elle été liquidée.

La Société contrôle les sociétés suivantes :

- a) **Poséidon Technologies Inc.** (Etats-Unis d'Amérique), détenue à 100% par MG International, dont les activités sont décrites à la section I du présent rapport. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires HT de 321 k€ et une perte nette de 49 k€. L'effectif de cette filiale est de deux salariés.
- b) **MG Iberica (Espagne)**, sans activité, en cours de liquidation.

4.2 Prises de participation ou de contrôle

Aucune prise de participation ou de contrôle dans des sociétés n'est intervenue au cours de l'exercice 2022.

4.3 Succursales

Conformément à l'article L. 232-1 II du Code de commerce, il est fait mention des succursales existantes de la Société :

- Succursale située 3 rue Nationale, 92100 Boulogne-Billancourt (Siret : 441 743 002 00046 RCS NANTERRE).

4.4 Informations sur les participations croisées – Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régularisation desdites participations

Néant.

4.5 Résultats financiers du Groupe MG international au 31 décembre 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2009, MG International S.A. ne produit plus de comptes consolidés car la société bénéficiait du droit de l'exemption visée à l'article L233-17 du Code de commerce.

Ceci n'est plus le cas depuis l'exercice 2021. Néanmoins, la filiale contrôlée exclusivement par MG International ne représentent qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif de régularité, de sincérité et d'image fidèle des comptes. Pour ce motif, MG International est exemptée de l'obligation d'établir et de publier des comptes consolidés, en conformité avec l'article L.233-17-1 du Code de commerce.

V. Commissaires aux comptes

Nos commissaires aux comptes relatent dans leur rapport sur les comptes annuels, l'accomplissement de leur mission.

Nous vous précisons que le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire a été renouvelé par l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2019 pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Compte tenu des récentes dispositions légales applicables, la nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant ne s'impose plus à notre Société.

VI. Renseignements relatifs à la composition du capital social, à la répartition du capital et à l'autocontrôle – Participation des salariés au capital – Ajustements liés aux valeurs mobilières

6.1 Composition du capital social

Au cours de l'exercice 2022, le capital social est demeuré inchangé. Il s'élève à 516.004,60 euros et est composé de 5.160.046 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune représentant 8.963.463 droits de vote.

6.2 Répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L233-7 et L233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux-tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées.

	Nombre d'actions au 31 décembre 2022	% capital au 31 décembre 2022	% droits de vote au 31 décembre 2022
Maytronics Limited <i>société de droit israélien dont le siège social est situé à Kibbutz Yizre'el, Israël</i>	3 768 365	73,03%	84,08%
Flottant	1 356 619	26,29%	15,13%

Pour information, Maytronics Ltd a augmenté sa participation dans MG International en plusieurs étapes depuis 2008, et notamment lors d'une augmentation de capital réalisée le 30 juin 2011, lors d'achats d'actions intervenus hors marché en 2013 et sur le marché en 2016 et 2017 puis lors d'une augmentation de capital réalisée le 24 juillet 2018.

6.3 Autocontrôle

La Société ne détient aucune action en autocontrôle.

6.4 Participation des salariés au capital

6.4.1 Participation des salariés via un PEE

Au 31 décembre 2022, la participation des salariés de la Société, calculée conformément aux dispositions de l'article L225-102 du Code de commerce, était de 0%.

Les salariés de la Société ne détiennent aucune action au nominatif.

6.4.2 Options de souscription/d'achat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L225-184 du code de commerce, votre Conseil vous informe qu'aucune option de souscription et d'achat d'actions n'a été attribuée au cours de l'exercice 2022.

6.4.3 Actions gratuites

Conformément aux dispositions de l'article L225-197-4 du code de commerce, votre Conseil vous informe qu'il n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2022.

6.5 Ajustements en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital

Néant.

VII. Opérations réalisées par la Société sur ses propres actions - Programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du code de commerce, nous vous indiquons ci-dessous les opérations réalisées par la Société sur ses propres actions, en ce inclus les achats d'actions mises en place au sein de la Société au cours de l'exercice clos.

La Société n'a pas procédé à des opérations sur ses propres actions, ni à des rachats d'actions au cours de l'exercice 2022 dans le cadre des articles L.225-208, L. 225-209, L. 225-209-2, L. 22-10-62, L. 228-12 et L. 228-12-1 du Code de Commerce.

VIII. Evolution du titre – Risque de variation de cours

Le cours de l'action MG International a débuté en 2002 à 11,80 euros, progressant jusqu'à un maximum de 13,40 euros le 4 mars 2022. Le cours est resté stable jusqu'à début juillet avant de baisser pour atteindre un cours de 7,24€ au 31 décembre 2022, représentant une capitalisation boursière d'environ 37 millions d'euros.

Il est à noter que depuis le mois de février 2014 la cotation du titre s'effectue au fixing et plus en continu du fait du faible volume de transactions enregistré.

Cotation du titre MG International sur *Euronext Growth*.
Code valeur : ISIN FR0010204453 ALMGI

IX. Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la société réalisées au cours de l'exercice écoulé (art. 223-26 du règlement général de l'AMF)

Aucun dirigeant ou personne mentionnée à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier n'a procédé, au cours de l'exercice 2022, à des transactions sur les titres de la Société pour un montant cumulé supérieur à 20.000 euros.

X. Prêts à moins de 3 ans consentis par la Société à titre accessoire à son activité principale, à des micro-entreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant (art. L. 511-6 3 bis al. 2 et art. R.511-2-1-1 et s. du Code monétaire et financier)

Néant.

XI. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

11.1 Modalités d'exercice de la Direction générale

Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} octobre 2012, le Conseil d'administration de la Société a opté pour une distinction entre les fonctions de Président et de Directeur général.

Le Conseil d'administration du 4 janvier 2022 a décidé de maintenir cette dissociation lors de la nomination de Monsieur Nicolas Mouret en qualité de nouveau Directeur général de la Société en remplacement de Monsieur David Alimi.

La présidence du Conseil d'administration est assurée par Monsieur Sharon Goldenberg, nommé par le Conseil le 6 décembre 2021 en remplacement de Monsieur Eyal Tryber, démissionnaire.

Le mandat de Monsieur Goldenberg en qualité de président du Conseil d'administration expirera en même temps que son mandat d'administrateur, c'est-à-dire à l'issue de la prochaine Assemblée générale appelée à approuver les comptes clos le 31 décembre 2022 (cf. ci-après).

11.2 Mandat des administrateurs – Fonctions exercées dans toute société durant l'exercice écoulé par chacun des mandataires sociaux de la Société

Le Conseil d'administration de la Société est composé de trois membres, à savoir :

- **La société Maytronics Ltd**, société de droit Israélien, représentée par Monsieur Menahem Maymon, nommée administrateur par l'Assemblée Générale du 24 avril 2008. Son mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale du 26 mai 2020 et viendra en conséquence à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice 2025.
- **Monsieur Sharon Goldenberg**, coopté par décision du conseil d'administration en date du 2 mars 2016 en remplacement de Yuval Beeri (démissionnaire), cooptation ratifiée par l'AGO du 20 juin 2016 pour la durée du mandat restant à effectuer, soit pour une durée d'un an. Son mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale du 27 juin 2017 et vient en conséquence à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale appelée à approuver les comptes clos le 31 décembre 2022 ; il sera proposé à cette dernière de renouveler son mandat pour une durée de six exercices.
- **Monsieur Franck Sogaard**, coopté par décision du Conseil d'administration en date du 6 décembre 2021 en remplacement de Monsieur Eyal Tryber (démissionnaire), pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes annuels 2023 ; la nomination de Monsieur Franck Sogaard a été ratifiée par l'Assemblée générale du 23 juin 2022.

Nous vous rappelons que Monsieur Olivier Chareyron a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 9 mars 2022. Il a été décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Vous trouverez, ci-dessous, la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de la Société dans toutes sociétés durant l'exercice écoulé :

M. Sharon Goldenberg est par ailleurs :

- Administrateur de Maytronics US
- Administrateur de Maytronics Australia
- Administrateur de Maytronics Spain
- Administrateur de Bünger & Frese

M. Menahem Maymon (représentant de Maytronics Ltd.) est par ailleurs :

- Administrateur de Maytronics US
- Administrateur de Maytronics Australia
- Administrateur de Maytronics Spain
- Administrateur de Bünger & Frese

M. Franck Sogaard est par ailleurs :

- Administrateur de Maytronics Australia
- Administrateur de Maytronics Spain
- Administrateur de Bünger & Frese Gmbh

M. Nicolas Mouret est par ailleurs membre du Conseil de surveillance de la société Villages Clubs du Soleil.

M. Olivier Chareyron, ancien membre du Conseil d'administration, a quitté la société en avril 2022. Il n'exerçait aucun autre mandat. Il était titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée au sein de la Société depuis le 2 février 2004 en qualité de Directeur Recherche et Développement.

11.3 Conventions

11.3.1 Conventions réglementées

Nous vous signalons que les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions du Code de commerce, visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et des exercices antérieurs, font l'objet d'un rapport du Commissaire aux comptes de la Société qui sera mis à votre disposition préalablement à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos.

11.3.2 Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société avec une filiale au cours de l'exercice 2022

Nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice clos, aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, le directeur général, l'un des administrateurs et/ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de notre Société, et
- d'autre part, une filiale de la Société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, le contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce,

à l'exclusion des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

11.4 Liste des délégations et autorisations conférées au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 3° du Code de Commerce, la liste des délégations et autorisations conférées au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital est présentée dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

Date de l'assemblée générale des actionnaires	Objet de la délégation	Plafond autorisé	Date d'expiration	Date et modalités d'utilisation par le Conseil d'Administration
AGM du 23 juin 2022	Délégation de compétence au Conseil d'administration d'une durée de 38 mois en vue de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à créer au profit des membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux de la Société ou à certaines catégories d'entre eux, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce.	10% du capital existant au jour de la décision d'attribution par le conseil d'administration	23 août 2025	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation
AGM du 23 juin 2022	Délégation de compétence au Conseil d'administration d'une durée de 38 mois en vue de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, dans le cadre des articles L.225-177 à L. 225-185 du code de commerce.	10% du capital existant au jour de l'assemblée	23 août 2025	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation
AGM du 23 juin 2022	Délégation de compétence au Conseil d'administration d'une durée de 18 mois en vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés en vertu des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 du Code du travail.	Montant nominal maximal de 10.320 euros (nombre maximal de 103.200 actions nouvelles)	23 décembre 2023	Délégation non utilisée
AGM du 17 juin 2021	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour d'une durée de 26 mois à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution d'un titre de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	Montant nominal maximum de 600 000 €	17 août 2023	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation

11.5 Information sur les restrictions de levée des options et les obligations de conservation des actions pour les dirigeants bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites

Néant.

Le Conseil d'administration

Annexe 1

Tableau relatif aux résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices (art. R225-102 du Code de commerce)

	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
Capital social	516 005	516 005	516 005	516 005	516 005
Nombre d'actions	5 160 046	5 160 046	5 160 046	5 160 046	5 160 046
Résultat global des opérations effectives (en K€)					
Chiffre d'affaires HT	82 885	81 610	58 764	47 521	42 188
Bénéfice avant impôt, amortissement et provisions	8 443	7 156	6 152	3 282	2 736
Impôts sur les bénéfices (*)	809	694	641	163	111
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	6 652	6 176	4 773	1 852	1 652
Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
<i>(*) les impôts négatifs correspondent au crédit d'impôt recherche et au carry-back</i>					
Résultat des opérations, réduit à une seule action (en € par action)					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissement et provisions	1,48	1,25	1,07	0,60	0,51
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	1,29	1,20	0,92	0,36	0,32
Dividende net versé à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel (**)					
Nombre de salariés	117	105	93	90	84
Montant de la masse salariale	5 282	5 135	4 133	4 164	3 870
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 189	2 095	1 866	1 712	1 569
<i>(**) hors personnel temporaire et mandataires sociaux non salariés</i>					



MG International

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Calypso
Quartier Euromed
Boulevard Jacques
Saadé 48, quai du
Lazaret 13002 Marseille

Tél. : +33 (0) 4 91 23 98 00
www.ey.com/fr

MG International

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société MG International,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MG International relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région de Marseille PACA

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe IV.3 « Tests de perte de valeur sur les actifs incorporels » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à la dépréciation des actifs incorporels immobilisés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons analysé le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels et nous avons apprécié leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 3 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' shape with a horizontal line through the middle, followed by a series of small, repetitive loops.

Xavier Senent

MG International

Comptes sociaux

Exercice clos le 31 décembre 2022

MG INTERNATIONAL

ZI Athélia IV – 163, Avenue des Tamaris - 13600 La Ciotat

Sommaire

MG International	1
MG International	Erreur ! Signet non défini.
I. Etats Financiers	8
II. Faits majeurs de l'exercice	12
III. Evènements post-clôture	12
IV. Principes, règles et méthodes comptables	13
1. Immobilisations incorporelles	13
2. Affectation des malis techniques	13
3. Tests de perte de valeur sur les actifs incorporels	13
4. Immobilisations corporelles	14
5. Immobilisations financières	14
6. Stocks	14
7. Créances, provisions sur créances douteuses et clients douteux	14
8. Créances sur l'Etat, Impôt sur les sociétés	15
9. Autres créances	15
10. Valeurs mobilières de placement	15
11. Ecart de conversion	15
12. Provisions réglementées	15
13. Provisions pour risques et charges	15
14. Produits constatés d'avance	15
V. Informations détaillées Actif – Passif	16
VI. Filiales et Participations	25
VII. Complément d'informations	27
2. Autres engagements financiers - Engagements donnés	27
3. Engagement pour départ à la retraite	27
4. Répartition des effectifs	27
5. Rémunération des organes de direction	27
6. Honoraires des Commissaires aux Comptes	28
7. Consolidation	28

I. Etats Financiers

BILAN ACTIF

En €		31/12/2022			31/12/2021
		Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
	Note 1				
Frais d'établissement		229 056	229 056	0	0
Fonds Commercial		19 787 001	13 030 915	6 756 086	6 756 086
Autres immob. Incorp., avances et acptes		4 527 323	3 878 059	649 264	669 783
Immos en cours		91 254	0	91 254	48 219
Immobilisations corporelles					
	Note 2				
Terrains		0	0	0	0
Constructions		1 176 714	700 082	476 632	327 664
Installations tech., matériels, outillage		3 670 044	2 560 917	1 109 127	953 277
Autres immob. corporelles		1 694 905	1 224 094	470 811	460 230
Immos en cours		177 040	0	177 040	307 801
Immobilisations financières					
	Note 3				
Participations et créances rattachées		99 994	99 994	0	0
Autres immobilisations financières		150 240	0	150 240	151 525
Total		31 603 571	21 723 116	9 880 454	9 674 585
ACTIF CIRCULANT					
Stocks					
	Note 4				
Matières 1ères, approvisionnements		4 909 095	446 499	4 462 596	2 453 651
En-cours de production		0	0	0	0
Produits finis et marchandises		26 813 116	0	26 813 116	16 465 022
Créances					
	Note 5				
Avances et acomptes versés		0	0	0	0
Clients et comptes rattachés		4 839 111	674 482	4 164 629	3 372 042
Personnel		70 884	0	70 884	23 736
Créances fiscales		592 069	0	592 069	711 462
Autres créances		1 133 254	342 874	790 380	391 650
Autres					
VMP		0	0	0	0
Disponibilités		1 450 782	0	1 450 782	15 090 892
Total		39 808 311	1 463 855	38 344 456	38 508 455
COMPTES DE REGULARISATION					
	Note 11				
Charges constatées d'avance		279 148	0	279 148	185 857
Ecart de conversion actif		0	0	0	0
Total		279 148	0	279 148	185 857
TOTAL ACTIF		71 691 030	23 186 971	48 504 059	48 368 897

BILAN PASSIF

En €		31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES			
	Note 6		
Capital social		516 005	516 005
Primes d'émission, de fusion, d'apport		9 248 418	9 248 418
Réserve légale		51 601	51 601
Report à nouveau		14 425 919	8 250 069
Résultat de l'exercice		6 651 814	6 175 850
Provisions réglementées		0	0
Total		30 893 757	24 241 943
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
Total		0	0
PROVISIONS			
	Note 7		
Provisions pour risques		602 897	543 535
Provisions pour charges		623 077	563 273
Total		1 225 974	1 106 808
DETTES			
Autres emprunts	Note 8	484 163	1 273 035
Découverts, concours bancaires courants	Note 8	3 025 632	0
Associés et dettes financières diverses		0	0
Avances et acomptes reçus s/ commandes		0	0
Dettes fournisseurs	Note 9	7 687 801	16 421 580
Dettes sociales		2 100 772	1 852 572
Dettes fiscales		305 360	477 071
Autres dettes		2 314 886	2 473 743
Total		15 918 613	22 498 001
COMPTES DE REGULARISATION			
	Note 11		
Produits constatés d'avance		465 715	522 142
Ecarts de conversion passif		0	0
Total		465 715	522 142
TOTAL PASSIF		48 504 059	48 368 895

COMPTE DE RESULTAT

En €		2022 12 mois	% CA	2021 12 mois	% CA	Variation Euros %	
PRODUITS							
Vente de marchandises		80 318 322		79 268 359		1 049 963	1%
Prestation de services		2 567 168		2 341 528		225 640	10%
Chiffre d'affaires	Note 12	82 885 489	100%	81 609 887	100%	1 275 602	2%
Subventions d'exploitation		0		0		0	
Reprise de provisions	Note 13	120 340		62 994		57 346	91%
Autres produits		478 849		411 526		67 323	16%
Autres produits d'exploitation		599 189	1%	474 520	1%	124 669	26%
CONSOMMATIONS							
Achats de marchandises		55 056 034		54 108 986		947 048	2%
Achats de matières 1ères et autres appros.		12 706 909		10 542 275		2 164 634	21%
Variation de stock (mat. et march.)		(12 203 630)		(7 956 186)		(4 247 444)	53%
Achats et variations de stocks		55 559 314	67%	56 695 075	69%	(1 135 761)	-2%
CHARGES							
Autres achats et charges externes		10 061 849		8 909 872		1 151 977	13%
Impôts et taxes		366 369		427 508		(61 140)	-14%
Salaires et traitements		5 820 310		5 434 323		385 987	7%
Charges sociales		2 486 079		2 257 156		228 923	10%
Dot. aux amortissements et provisions	Note 13	1 055 234		976 731		78 503	8%
Autres charges		289 735		279 740		9 995	4%
Autres charges d'exploitation		20 079 577	24%	18 285 331	22%	1 794 246	10%
Résultat d'exploitation		7 845 788	9%	7 104 001	9%	741 786	10%
Produits financiers		11 583		10 779		804	7%
Charges financières		172 606		57 078		115 528	202%
Résultat financier	Note 14	(161 023)	0%	(46 299)	0%	(114 724)	248%
Résultat courant		7 684 765	9%	7 057 702	9%	627 062	9%
Produits exceptionnels		1 000		648 668		(647 668)	-100%
Charges exceptionnelles		7 939		645 437		(637 498)	-99%
Résultat exceptionnel	Note 15	(6 939)	0%	3 231	0%	(10 170)	-315%
Impôt sur les bénéfices et participation	Note 16	1 026 012		885 082		140 930	16%
Résultat de l'exercice		6 651 814	8%	6 175 850	7%	475 962	8%

Tableau des flux de trésorerie (en k€)	2022	2021
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net	6 652	6 176
<i>Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</i>		
Amortissements, dépréciations et provisions	935	287
Charges exceptionnelles non cash	0	564
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(22 434)	3 541
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(14 847)	10 568
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(1 029)	(1 113)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(1 029)	(1 113)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Souscription de lignes de crédit court-terme	3 026	0
Remboursements d'emprunts	(790)	(4 724)
Prêt aux sociétés liées	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 236	(4 724)
Variation de trésorerie	(13 640)	4 732
Trésorerie d'ouverture	15 091	10 359
Trésorerie de clôture	1 451	15 091

II. Faits majeurs de l'exercice

Arrivée de M. Nicolas Mouret, Directeur Général

Le 10 mai 2021, le Conseil d'Administration avait nommé M. David Alimi au poste de Directeur Général par intérim suite au départ de M. Vincent Quéré. Cette période d'intérim a pris fin le 4 janvier 2022 avec la nomination de M. Nicolas Mouret au poste de Directeur Général.

III. Evènements post-clôture

Néant

a. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle à partir des hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (sauf lorsque les nouvelles normes du PCG sont applicables),
- Indépendance des exercices,

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels la méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'enregistrement des actifs ou passifs en devises est effectué au cours du jour de la pièce comptable. A la clôture, un écart de change est constaté le cas échéant.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que le règlement ANC 2014-03 modifié par l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

1. Immobilisations incorporelles

Les brevets et modèles déposés pour les alarmes de piscine sont la propriété de la S.A. MG International. Pour la vidéosurveillance des piscines publiques, les brevets Poséidon sont devenus la propriété de MG International suite à la Transmission Universelle du Patrimoine de Vision IQ, en date du 27 décembre 2006. Les marques et noms de domaine font l'objet de protection nationale et internationale. Les brevets quant à eux font l'objet d'extensions internationales.

La méthode d'évaluation des immobilisations incorporelles est celle du coût d'acquisition.

Certains coûts de développement sont immobilisés dès lors qu'ils répondent aux critères d'activation précisés par le CRC 2004-06. Ces projets sont amortis en fonction de leur durée d'utilisation. Cette durée tient compte des cycles de vie caractéristiques du produit relatif à ces projets ainsi que de leur obsolescence technique et commerciale.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement selon les durées d'utilisation indicatives suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| • Frais d'établissement | 3 ans à 5 ans |
| • Coûts de développement | 5 ans |
| • Concessions, brevets, licences, | 1 à 5 ans (logiciel 1 an, brevets 5 ans) |

2. Affectation des malis techniques

La société applique pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2016 le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 sur le traitement comptable des malis techniques de fusion.

L'application de cette nouvelle disposition réglementaire a conduit à reclasser en fonds de commerce les malis techniques, comptabilisés dans les comptes de la société au 1er janvier 2016, sur la base d'un nouvel examen des plus-values existantes.

3. Tests de perte de valeur sur les actifs incorporels

A chaque clôture, la société réalise les calculs de vérification de la valeur d'utilité des fonds de commerce et marques sur la base d'une actualisation de son plan de développement à moyen terme. Les méthodes de valorisation utilisées sont les suivantes :

- Méthode des flux de trésorerie actualisés pour les fonds de commerce
- Méthode dite des redevances pour les marques

Dans le cadre de ces tests de perte de valeur, la société a actualisé le calcul de la valeur d'utilité au 31 décembre 2021 de la marque Aquasensor et des actifs incorporels issus des Transmission Universelle de Patrimoine des sociétés Vision IQ et Aqualife. Les hypothèses clés qui ont été prises en compte sont relatives aux volumes de

ventes attendus sur les 5 prochaines années et le niveau d'investissement corrélé du groupe sur la même période. Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2022 est de 12.2% (coût moyen pondéré du capital), et celui de la croissance à long terme de 0% ou 4% selon les marchés.

Aucune perte de valeur n'a été constatée sur ces actifs incorporels au titre de l'exercice 2022.

4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Lorsque des éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, un plan d'amortissement unique est retenu pour l'ensemble de ces éléments.

Cependant, si dès l'origine, un ou plusieurs de ces éléments ont chacun des utilisations différentes, la méthode des composants est appliquée : chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée d'utilité prévue. Toute dépréciation supplémentaire pratiquée est enregistrée en amortissement dérogatoire.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

• Installations techniques, matériel et outillage	5 à 9 ans
• Construction sur sol d'autrui	10 ans
• Matériels industriels	5 ans
• Aménagements et installations	5 ou 10 ans
• Mobilier	5 ans
• Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans
• Matériel de transport	5 ans

5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, additionnées, éventuellement, des frais d'acquisition. Elles comprennent en particulier :

- Les titres de participation, regroupant les titres des sociétés dans lesquelles MG International S.A. détient une part substantielle de capital.
- Les autres immobilisations financières composées des dépôts de garantie versés par la société (dépôts et cautions).
- Les prêts et autres immobilisations financières, correspondant aux prêts accordés par contrat aux filiales.

Une dépréciation est éventuellement constituée pour tenir compte notamment de l'actif réel des filiales, de leur situation économique et de leurs perspectives.

6. Stocks

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks de produits finis correspondent aux produits qui ont atteint un stade d'achèvement définitif dans le cycle de production. Les biens produits sont évalués à leur coût de production. Les coûts d'emprunts ne sont pas inclus.

Une dépréciation est calculée le cas échéant lorsque la valeur de réalisation ou les perspectives de vente de ces stocks apparaissent inférieurs à la valeur brute d'inventaire.

7. Créances, provisions sur créances douteuses et clients douteux

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire correspond à la valeur effective de la créance que la société considère comme recouvrable.

Il est en outre précisé que la société souscrit un contrat d'assurance recouvrement auprès d'une société française d'assurance-crédit.

Les mouvements de provision correspondent aux litiges nés ou dénoués sur l'exercice.

8. Créances sur l'Etat, Impôt sur les sociétés

Après imputation des déficits reportables, la S.A. MG International est redevable de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2022.

Un crédit d'impôt recherche figure au bilan au titre de l'exercice 2022.

9. Autres créances

Les autres créances sont principalement constituées par les comptes courants détenus sur les filiales de MG International, elles sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

En relation avec l'approche retenue sur la valorisation des titres de participations, une dépréciation est éventuellement constituée pour tenir compte notamment de la situation économique des filiales.

10. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition.

Le principe comptable suivi pour l'évaluation des VMP est la méthode FIFO.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur liquidative est inférieure au prix d'acquisition.

11. Ecart de conversion

L'application du règlement ANC 2015-05 est sans impact significatif sur les comptes annuels de la société.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du taux de clôture.

Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en monnaie nationale précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites dans des comptes transitoires, à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente ; au passif lorsque la différence correspond à un gain latent.

Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risque.

12. Provisions réglementées

Dans le cadre des prises de participation et rachat de titres la société a opté pour l'incorporation des frais d'acquisition au coût d'entrée des titres. Ces frais sont amortis selon la méthode dérogatoire et font l'objet de provisions réglementées.

Lorsque les titres sont sortis du patrimoine de la société (cession ou liquidation) les amortissements dérogatoires correspondants sont repris.

13. Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des engagements nés avant la clôture de l'exercice, dont aucune contrepartie n'est attendue et qui génère des sorties probables de ressources.

Provision pour garantie : les durées de garantie sont de deux ou trois ans sur les gammes de produits « piscine privée » et d'un an sur les systèmes de vidéosurveillance pour piscine publiques (système Poséidon).

14. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent aux produits comptabilisés avant que les prestations et fournitures les justifiant aient été effectuées ou fournies.

En l'espèce, ils sont reconnus dans le cadre des contrats d'installation du système Poséidon et de la facturation « terme à échoir » des contrats de maintenance annuels ou pluriannuels.

IV. Informations détaillées Actif – Passif

Note 1 – Immobilisations incorporelles

En k€	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	31/12/2022
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	229	0	0	0	229
Fonds commercial	19 787	0	0	0	19 787
Frais de recherche et développement	2 740	10	0	35	2 784
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 626	116	0	1	1 742
Immobilisations en cours	49	78	0	-36	91
Immobilisations incorporelles brutes	24 430	203	0	0	24 634
Frais d'établissement	(229)	0	0	0	(229)
Fonds commercial	(13 031)	0	0	0	(13 031)
Frais de recherche et développement	(2 680)	(26)	0	0	(2 706)
Autres postes d'immobilisations incorporelles	(1 016)	(155)	0	0	(1 171)
Amortissements/Dépréciations	(16 956)	(181)	0	0	(17 137)
Immobilisations incorporelles nettes	7 474	23	0	0	7 497

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées comme suit :

Fonds commercial 19.787 k€ :

- Fonds de commerce Vision IQ (18.011 k€), correspondant aux activités de vidéosurveillance assistée par ordinateur des piscines publiques (produit Poséidon), dégagé lors de la transmission universelle de patrimoine réalisée sur l'exercice 2006.
Ce fonds de commerce a successivement été déprécié de 4 M€ sur 2006, de 7,2 M€ en 2008, de 0,9 M€ en 2011, de 0,5 M€ en 2018 et de 0,4 M€ en 2019.
- Fonds de commerce Nexatis (751 k€), correspondant à la commercialisation des produits de la marque Aqualarm, dégagé lors de la transmission universelle de patrimoine réalisée au cours de l'exercice 2009.
- Fonds de commerce Aqualife (1.025 k€), correspondant à l'activité de commercialisation de couvertures de piscine, dégagé lors de la transmission universelle de patrimoine réalisée à la fin de l'exercice 2009.

Frais de recherche et développement 2.784 k€ :

- Frais de conception de logiciels et logiciels acquis au titre de la R&D par Vision IQ (société portant historiquement l'activité Poséidon) pour un montant brut de 2.020 k€ totalement amortis.
- Frais de R&D relatifs au développement d'une alarme de piscine de nouvelle génération pour un montant total brut de 377 k€. Ces frais de R&D sont totalement amortis.
- Frais de R&D relatifs au développement du moteur « Hydro » pour l'entraînement des couvertures automatiques de piscines pour un montant total brut de 233 k€ totalement amortis.

Autres immobilisations incorporelles 1.742 k€ :

La marque « AQUASENSOR » (acquise en avril 2005) valorisée initialement à 547 k€ a été dépréciée à hauteur de 447 k€ au 31 décembre 2019.

Le reste du poste se compose essentiellement de frais de concessions, brevets et licences pour un montant de

979 k€ en valeur brute et amortis à hauteur de 509 k€.

Note 2 – Immobilisations corporelles

En k€					
<i>Immobilisations corporelles</i>	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	31/12/2022
Constructions & aménagements	923	217	0	37	1 177
Installations techniques, matériel et outillage	3 255	226	0	190	3 670
Installations générales & agencement	785	113	0	45	943
Mobilier - Matériel de bureau et informatique	619	70	0	0	689
Matériel de transport	63	0	0	0	63
Immobilisations en cours	308	141	0	(272)	177
Immobilisations corporelles brutes	5 953	766	0	0	6 720
Constructions	(595)	(105)	0	0	(700)
Installations techniques, matériel et outillage	(2 301)	(259)	0	0	(2 560)
Installations générales & agencement	(403)	(158)	0	0	(561)
Mobilier - Matériel de bureau et informatique	(544)	(56)	0	0	(599)
Matériel de transport	(60)	(4)	0	0	(64)
Amortissements/Dépréciations	(3 903)	(582)	0	0	(4 485)
Immobilisations corporelles nettes	2 049	185	0	0	2 234

Note 3 – Immobilisations financières

En k€	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Immobilisations financières				
Titres de participation	100	0	0	100
Dépôts et cautionnement	152	0	0	152
Prêts et autres immobilisations	0	0	0	0
Immobilisations financières brutes	251	0	0	251
Dépréciations financières	(100)	0	0	(100)
Immobilisations financières nettes	151	0	0	151

Les titres de participation des filiales et participations sont intégralement dépréciés au 31 décembre 2022.

La commercialisation des alarmes à l'export étant assurée par le groupe Maytronics, les filiales historiques de commercialisation des alarmes pour piscine privée (MG Iberica est en cours de liquidation). Ainsi les états financiers de ces sociétés sont établis sur la base de leur valeur liquidative depuis le 31 décembre 2008.

Les éléments détaillés relatifs aux filiales et participations sont présentés en partie VI.

Les prêts et autres immobilisations financières correspondent principalement à des prêts intragroupes.

Les dépôts et cautionnement correspondent essentiellement aux garanties demandées dans le cadre de la location des locaux d'exploitation ainsi qu'aux contreparties bancaires des garanties données dans le cadre des marchés publics réalisés par l'activité Poséidon en Europe du Nord.

Note 4 – Etats des stocks à la clôture

Le tableau ci-après détaille les mouvements de stocks de l'exercice :

En k€	31/12/2021	Variation de l'exercice	31/12/2022
Stocks			
Matières premières	2 900	2 009	4 909
Produits finis / Marchandises	16 465	10 348	26 813
Valeur brute	19 365	12 357	31 722
Provisions sur stocks	(446)	0	(446)
Valeur nette	18 919	12 357	31 276

La dépréciation des stocks concerne principalement les stocks de matières premières et composants utilisés pour des produits dont la commercialisation est arrêtée en France, le stock conservé correspondant aux besoins SAV.

Note 5 – Echéances des créances à la clôture

En k€ Échéances des créances	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Dépôts et cautionnement	150		150
Prêts et créances rattachées à des participations			
Actif immobilisé	150		150
Clients et comptes rattachés	4 165	4 165	
Personnel	71	71	
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	533	533	
Etat, crédit impôt recherche	61	61	
Autres créances	788	788	
Actif circulant	5 618	5 618	
Total des créances	5 768	5 618	150

Les créances liées au Crédit d'Impôt Recherche sont comptabilisés à moins d'un an car elles seront imputées sur l'impôt sur les sociétés 2022 qui sera payé en 2023.

Les autres créances se composent essentiellement d'une créance de 343 k€ sur la filiale PTI intégralement dépréciée et de créances envers les fournisseurs pour un montant global de 175 k€.
Les éléments détaillés relatifs aux filiales et participations sont présentés en partie VI.

Note 6 – Variation des capitaux propres

En k€ Capitaux propres	31/12/2021	Affectation du résultat 2021	Résultat exercice	Autres	31/12/2022
Capital social	516	0	0	0	516
Réserve légale	52	0	0	0	52
Prime d'émission	9 248	0	0	0	9 248
Report AN	8 250	6 176	0	0	14 426
Résultat Net	6 176	(6 176)	6 652		6 652
Amortissements dérog.	0				0
Total Capitaux Propres	24 242	0	6 652	0	30 893

Au 31 décembre 2022, le capital social est composé de 5.160.046 actions d'une valeur nominale de 0,10 Euro.

L'affectation du résultat 2021 en report à nouveau fait suite aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2022.

La répartition du capital au 31 décembre 2022 est la suivante :

- Maytronics Limited : 73,03%
- Autres actionnaires au nominatif : 0,68%
- Flottant : 26,29%

Note 7 – Tableaux des provisions sur actif circulant et pour risques et charges

En k€	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Provisions				
Provisions sur stocks	446	0	0	446
Provisions sur comptes clients	622	59	(7)	675
Provisions sur comptes courants	296	0	0	296
Provisions pour dépréciation d'actifs circulants	1 365	59	(7)	1 417
Provisions pour garanties données aux clients	443	134	0	577
Autres provisions pour risques et charges	264	95	(75)	284
Provisions pour pension	401	3	(38)	366
Provisions pour risques et charges	1 108	232	(113)	1 226

La dépréciation sur comptes clients concerne des créances sur les filiales à hauteur de 622 k€.

La dépréciation sur compte courant est relative aux avances de trésorerie antérieurement consenties aux filiales.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent à des litiges avec des tiers ou à des dépenses futures liées à des engagements nés avant le 31 décembre 2022.

Leur montant correspond à la meilleure estimation du risque à la date d'établissement des états financiers.

La provision pour pensions correspond aux engagements d'indemnité pour fin de carrière. Les modalités de détermination de cette provision sont précisées dans le paragraphe « Engagement pour départ à la retraite ».

Note 8 – Emprunts et dettes financières et Découverts, concours bancaires courants

En k€	Moins d' 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Emprunts et dettes financières				
Emprunts bancaires	414	70	0	484
Emprunts et dettes financières	414	70	0	484

Au 31 décembre 2022, les dettes financières comprennent le solde d'un emprunt bancaire souscrit en 2018 s'élevant à 484 k€.

Par ailleurs, la société a mobilisé au 31 décembre 2022 une ligne de crédit à hauteur de 3.000 k€ afin de financer son besoin en fond de roulement.

Note 9 – Détail et échéances des dettes d'exploitation

En k€				
Autres dettes	Montant Brut	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Av. et Ac.reçus s/com.	0	0	0	0
Fournisseurs	7 688	7 688	0	0
Dettes sociales	2 101	2 101	0	0
Dettes fiscales	305	305	0	0
Autres dettes	225	225	0	0
Avoirs à établir	2 089	2 089	0	0
TOTAL	12 408	12 408	0	0

Les dettes fournisseurs incluent un montant de 5,4 M€ dus à Maytronics Ltd.

Les avoirs à établir correspondent principalement aux remises de fin d'année accordées aux clients.

Note 10 – Détail des charges à payer et produits à recevoir

En k€	31/12/2022
Détail des charges à payer	
Intérêts courus	0
Fournisseurs factures non parvenues	1 238
Congés payés, y compris charges sociales	641
Remuneration y compris charges sociales	1 144
Charges fiscales à payer	46
Charges à payer	3 069

En k€	31/12/2022
Détail des produits à recevoir	
Factures à établir	196
Autres	615
Produits à recevoir	811

Note 11 – Comptes de régularisation – Actif et Passif

En k€	2022	2021
Comptes de régularisation		
Charges constatées d'avance	279	186
Ecart de conversion Actif	0	0
Compte de régularisation actif	279	186
Ecart de conversion Passif	0	0
Produits constatés d'avance	466	522
Compte de régularisation passif	466	522

Les charges constatées d'avance résultent de l'application du principe d'indépendance des exercices. Son application implique que les charges enregistrées au cours de l'exercice correspondent à des achats de biens ou services devant intervenir ultérieurement. Elles sont soustraites des charges de l'exercice par l'intermédiaire d'un compte de régularisation. Les dépenses concernées sont essentiellement relatives à des assurances diverses et à des loyers.

Les produits constatés d'avance incluent essentiellement la part (prorata temporis) des contrats de maintenance relatifs au produit Poséidon et facturés terme à échoir.

Note 12 – Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires « piscine privée » est reconnu à la livraison des marchandises.

Concernant la « sécurité piscine publique », la majorité des affaires est placée sous le régime des marchés publics. Dans le cas d'opérations partiellement exécutées, le chiffre d'affaires est reconnu sur une situation acceptée par le client.

Le chiffre d'affaires maintenance est reconnu à sa valeur contractuelle pour la période écoulée sur l'exercice.

La répartition géographique du chiffre d'affaires se présente ainsi :

En k€	2022	2021
France	78 941	78 034
Europe	2 663	2 720
Reste du monde	1 282	856
Chiffre d'affaires	82 886	81 610

Note 13 – Dotations et reprises aux amortissements et provisions

Le détail des dotations et reprises d'exploitation de l'exercice est présenté dans le tableau ci-dessous :

En k€ Dotations et reprises d'exploitation	Dotations	Reprises	postes du bilan liés
Amortissements immobilisations incorporelles	181		Note 1
Amortissements et dépréciations immobilisations corporelles	582		Note 2
Provisions R&C	232	113	Note 7
Provisions clients groupes	41		Note 7
Provisions clients hors groupe	19	7	Note 7
Provisions s/ stocks	0	0	Note 4
Dotation amortissements - provisions	1 053	120	

Note 14 – Résultat financier

En k€ Résultat financier	2022	2021
Revenu des prêts	0	0
Gains de change	5	11
Reprise de provision sur créances liée à des participations	0	0
Autres produits financier	6	0
Total des produits financiers	12	11
Intérêts emprunt et comptes courants	(49)	(25)
Escomptes accordés	(21)	(28)
Perte de change	(55)	(4)
Dépréciation sur créances liées à des participations	(47)	
Total des charges financières	(173)	(58)
Résultat financier	(161)	(47)

Les intérêts sur emprunts et comptes courants correspondent essentiellement aux emprunts bancaires souscrits au cours des exercices 2017 et 2018. La rémunération de ces emprunts souscrits en 2017 et 2018 est de respectivement 1,45% et 1,50%.

Note 15 – Résultat exceptionnel

En k€	2022	2021
Résultat exceptionnel		
Produits exceptionnels sur opération de gestion	1	1
Reprises sur provisions réglementées	0	59
Reprises sur dépréciations exceptionnelles	0	589
Total des produits exceptionnels	1	648
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(8)	(56)
Charges exceptionnelles diverses	0	(565)
VNC des immobilisations financières	0	(24)
Total des charges exceptionnelles	(8)	(645)
Résultat exceptionnel	(7)	3

Les reprises sur dépréciations exceptionnelles et les charges exceptionnelles diverses concernent principalement des créances sur les filiales brésiliennes et espagnoles, préalablement dépréciées, et passées en perte au cours de l'exercice.

Note 16 – Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En k€	2022			2021		
	Résultat avant impôts	Impôts correspondant	Résultat Net	Résultat avant impôts	Impôts correspondant	Résultat Net
<i>Impôts sur les sociétés</i>						
Résultat courant	7 468	(872)	6 596	6 867	(816)	6 051
Résultat exceptionnel	(7)	2	(5)	3	(1)	2
Crédit impôt recherche	0	61	61	0	123	123
Total	7 461	(809)	6 652	6 870	(694)	6 176

Après imputation des déficits reportables sur le résultat fiscal de la période, le montant de la charge d'impôt sur les sociétés s'élève à 870 k€ au 31 décembre 2022.

Note 17 – Situation fiscale latente et différée

En k€	31/12/2022
Situation fiscale latente et différée	Bases
Provisions règlementées	0
Total des accroissements	0
Contribution sociale de solidarité 2022	100
Effort construction 2022	25
Provision pour pension	366
Total des allègements	491
Situation fiscale latente au 31/12/2022	(491)

Le montant des pertes fiscales reportables s'élève à 9 200 k€ au 31 décembre 2022.

Note 18 – Litiges

Il n'y a aucun litige significatif en cours au 31 décembre 2022.

V. Filiales et Participations

L'ensemble des actifs liés aux filiales n'ayant plus d'activité au 31 décembre 2022 est déprécié à hauteur des valeurs non recouvrables.

Les tableaux ci-dessous présentent les créances clients et comptes courants liés aux filiales :

Clients groupe (montants en k€)

Libellé	Valeur brute au 31/12/21	Valeur brute au 31/12/22	Dépréciation au 31/12/21	Dotations	Reprises	Dépréciation au 31/12/22	Valeur nette au 31/12/22
Poseidon US	582	622	582	40		622	0
Total	582	622	582	40	0	622	0

Comptes courants filiales (montants en k€)

Libellé	Valeur brute au 31/12/21	Valeur brute au 31/12/22	Dépréciation au 31/12/21	Dotations	Reprises	Dépréciation au 31/12/22	Valeur nette au 31/12/22
Poseidon US	296	343	296	47		343	0
Total	558	343	296	47	0	343	0

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats liés aux filiales et participations détenues par MG International au 31 décembre 2022.

31/12/2022	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres brute	Valeur comptable des titres nette	Prêts et avances consentis non remboursés	C.A. H.T. de l'exercice	Résultat net de l'exercice	Dividendes encaissés
MG Ibérica	30	0	80%	24	0	0	0	0	-
Poseidon U.S.	81	(947)	100%	76	0	0	321	(49)	-
TOTAL				100	0	0			

31/12/2021	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres brute	Valeur comptable des titres nette	Prêts et avances consentis non remboursés	C.A. H.T. de l'exercice	Résultat net de l'exercice	Dividendes encaissés
MG Ibérica	30	(491)	80%	24	0	0	0	0	-
Poseidon U.S.	81	(934)	100%	76	0	0	338	1	-
TOTAL				100	0	0			

Les variations du capital social et des capitaux propres relatives à la filiale Poséidon US sont impactées par les variations de taux de change.

Eléments concernant les entreprises liées

En k€	2022	2021
Eléments concernant les entreprises liées		
<u>Postes du bilan (valeurs brutes)</u>		
Participations	100	100
Prêts	0	0
Créances clients et comptes rattachés	734	616
Comptes courants des filiales	343	296
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 974	13 779
<u>Poste du compte de résultat</u>		
Chiffre d'affaires	791	545
Achats et variations de stocks	46 557	48 635
Autres achats et charges externes	467	245
Dotations provisions sur comptes courants	47	0
Intérêts	0	0

Outre les filiales de MG International, le périmètre des entreprises liées inclut Maytronics Ltd, actionnaire à 73,03% de MG International ainsi que ses filiales.

VI. Complément d'informations

1. Autres engagements financiers - Engagements donnés

Au 31 décembre 2022, un contrat de gage de fonds de commerce Vision IQ et de certains de ses brevets constituent un engagement de la S.A. MG International.

Cette garantie antérieurement détenue par un pool bancaire, a été transférée depuis le 2 janvier 2009 à la société Maytronics Ltd suite au rachat par cette dernière du solde de la dette sénior à laquelle elles sont attachées.

Au 31 décembre 2022 les principaux locaux occupés par la société font l'objet de baux commerciaux dits 3/6/9 :

- Le bail relatif aux locaux occupés par l'atelier de réparation et le stockage des pièces détachées est arrivé à échéance en octobre 2018 et a été renouvelé pour une période de dix ans.
- Le bail relatif aux locaux occupés par l'établissement secondaire sis à Boulogne-Billancourt arrive à échéance au mois de mars 2024.
- Le bail relatif aux locaux occupés par des bureaux (nouveau Siège social de la société) et par le site de production dédié à la fabrication des couvertures de piscine à La Ciotat arrivera à échéance en 2026, étant précisé que ce bail contient une faculté de résiliation anticipée au 1er janvier 2021 qui serait assortie d'une pénalité.

Le bail relatif aux locaux situés à Clamart a été résilié en 2022.

L'engagement total relatif aux loyers immobiliers s'élève à 1.885 k€ au 31 décembre 2022 dont 755 k€ à moins d'un an.

2. Engagement pour départ à la retraite

Le régime de retraite de MG International correspond à un régime à cotisations définies. Des actifs dédiés à la couverture des obligations sont constitués auprès de compagnies d'assurance privées qui supportent l'engagement à hauteur de 21 k€.

Le montant de l'engagement non couvert par un régime d'assurance fait l'objet d'une provision pour indemnités de départ à la retraite de 367 k€.

Les principales hypothèses de détermination de l'engagement sont mentionnées ci-après :

- Taux d'actualisation : 3,35%
- Taux annuel d'évolution des salaires : 2,5%
- Taux de rotation : 5,7%
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de mortalité : INSEE 2016-2018 par sexe

3. Répartition des effectifs

Effectif inscrit au 31 décembre	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Cadres	52	46	43
Non cadres	65	59	50
Total	117	105	93

4. Rémunération des organes de direction

Le montant des rémunérations brutes allouées aux membres des organes d'administration et de direction s'est élevé pour l'année 2022 à 173 k€.

5. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes s'élève à 56.463 € HT pour l'exercice 2022.

6. Consolidation

Depuis le 1er janvier 2009, MG International SA n'établit plus de comptes consolidés.

Depuis cet exercice 2021, MGI ne bénéficie plus du droit de l'exception dite des « petits groupes » visée aux articles L233-17 2° et l'article R 233-16 du Code de commerce aux termes desquels les sociétés tenues en principe d'établir des comptes consolidés sont exemptées de l'obligation d'établir et de publier de tels comptes et d'établir un rapport sur la gestion du groupe lorsque l'ensemble constitué par une société et les entreprises qu'elle contrôle ne dépasse pas pendant deux exercices successifs sur la base des derniers comptes annuels arrêtés deux des trois seuils suivants :

Total du bilan : 24.000.000 euros ;
Montant net du chiffre d'affaires : 48.000.000 euros ;
Nombre moyen de salariés permanents : 250.

Au 31 décembre 2022, le groupe MGI dépasse deux de ces trois critères (total du bilan et montant net du chiffre d'affaires).

Néanmoins, les deux filiales contrôlées exclusivement par MG International ne représentent, tant seules que cumulées, qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif de régularité, de sincérité et d'image fidèle des comptes. Pour ce motif, MG International est exemptée de l'obligation d'établir et de publier des comptes consolidés, en conformité avec l'article L.233-17-1 du Code de commerce.

La société MG International S.A. est consolidée dans les comptes de Maytronics Ltd, Kibbutz Yizre'el, 19350 Israël.